



SOMMAIRE
DES DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION
LORS DE SA 84^{ème} SESSION

(Rome, 18-20 avril 2005)

Point No. 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé par le Secrétariat.

Point No. 2 de l'ordre du jour: Rapport sur l'activité de l'Institut en 2004

Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les travaux de l'Institut durant l'année 2003.

Point No. 3 de l'ordre du jour: Nomination des premier et deuxième Vice Présidents du Conseil de Direction

A la suggestion du Président, le Conseil de Direction a nommé MM. Arthur Hartkamp et Lyou Byung-Hwa premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil jusqu'à sa 85^{ème} session.

Point No. 4 de l'ordre du jour: Mise en oeuvre du Plan stratégique

Le Conseil a été très satisfait du fait que le Plan stratégique revêtait un rôle central dans la planification faite par le Secrétariat et a encouragé le Secrétariat à poursuivre dans cette direction.

Point No. 5 de l'ordre du jour: Les Principes relatifs aux contrats de commerce international

Le Conseil de Direction, après avoir exprimé sa satisfaction pour les efforts déployés pour promouvoir les Principes relatifs aux contrats et suivre leur utilisation dans la pratique, a chargé le Secrétariat de constituer un nouveau Groupe de travail pour poursuivre les travaux sur les Principes. Quant aux sujets qui seront traités par le nouveau Groupe de travail, ils seront choisis par le Conseil lors de la prochaine session, étant entendu qu'il existait déjà un large soutien pour l'enrichissement sans cause ou la restitution ("unwinding of failed contracts"), la pluralité de débiteurs et de créanciers, l'illicéité, les conditions et la résolution des contrats à long terme "for cause".

Point No. 6 de l'ordre du jour: Les Principes ALI/UNIDROIT de procédure civile transnationale

Le Conseil a pris note avec satisfaction des efforts du Secrétariat pour publier cet instrument très innovateur et a demandé instamment au Secrétariat d'en assurer la promotion de façon active.

Point No. 7 a) de l'ordre du jour – Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques

Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès qui avaient été faits dans la mise en oeuvre de la Convention et du Protocole aéronautique, ainsi que dans le développement et la mise en oeuvre des fonctions de Dépositaire de l'Institut.

Point No. 7 b) de l'ordre du jour – Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles – avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire

Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction de la tenue des séminaires régionaux et du "Cape Town Registry Workshop" et s'est réjoui de la tenue probable du séminaire régional en Afrique ainsi que des efforts des Secrétariats d'UNIDROIT et de l'OTIF pour organiser la Conférence diplomatique. Le Conseil a également formellement autorisé la soumission du texte de l'avant-projet de Protocole ferroviaire à une Conférence diplomatique dès qu'un Etat se sera offert de la convoquer.

Point No. 7 c) de l'ordre du jour – Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles - Avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux

Le Conseil de Direction a pris note des progrès faits par le Comité d'experts gouvernementaux lors de sa seconde session et du succès du colloque régional tenu dans la région Asie-Pacifique, ainsi que de la réunion spéciale organisée pour les opérateurs de satellites.

Le Conseil de Direction a également pris note de l'extrême urgence qu'il y avait d'assurer au GTS les ressources nécessaires pour qu'il continue à travailler, alors que sa contribution était essentielle à la poursuite de la procédure de consultation intergouvernementale. Dans ce contexte, le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction du rôle clé joué par M. Carbone dans la décision de deux importants acteurs italiens de l'industrie spatiale commerciale de parrainer le GTS, ainsi que de l'appel du Secrétariat aux membres du Conseil d'apporter leur soutien à l'identification d'autres parrains potentiels dans leur pays.

Point No. 8 de l'ordre du jour: Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés

Le Conseil de Direction a exprimé sa satisfaction pour la rapidité avec laquelle cet important projet avançait et l'excellente qualité de l'avant-projet de Convention.

Point No. 9 de l'ordre du jour: Les règles uniformes applicables aux transports

Le Conseil de Direction a pris note des développements dans l'élaboration d'un Protocole à la Convention de Genève de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).

Point No. 10 de l'ordre du jour: La Fondation de droit uniforme

Le Conseil de Direction a pris note des développements visant à rendre la Fondation de droit uniforme opérationnelle.

Point No. 11 de l'ordre du jour: Etat de mise en oeuvre et promotion des Conventions d'UNIDROIT

Le Conseil de Direction a pris note des informations sur la mise en oeuvre des instruments d'UNIDROIT.

Point No. 12 de l'ordre du jour: Programme de coopération juridique

Le Conseil a pris note avec satisfaction des activités telles que rapportées, a remercié en particulier le Gouvernement de Corée pour son soutien continu et a rappelé le fait que le Programme des bourses était un élément clé des efforts de l'Institut pour la promotion de ses instruments et pour atteindre les pays en développement et en transition économique.

Point No. 13 de l'ordre du jour: Uniform Law Review / Revue de droit uniforme et autres publications

Le Conseil a pris note, avec satisfaction, de l'évolution dynamique de la Uniform Law Review / Revue de droit uniforme ainsi que de celle des chiffres des ventes, et des efforts fournis pour produire d'autres versions linguistiques non officielles des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international.

Point No. 14 de l'ordre du jour: Le Site d'UNIDROIT sur Internet et les bibliothèques depositaires de la documentation d'UNIDROIT

Le Conseil a pris note, avec satisfaction, des efforts permanents du Secrétariat pour diffuser la connaissance de l'Institut et de ses travaux à un coût réduit, c'est-à-dire sans utiliser, pour l'instant, de logiciels coûteux et de fournisseurs de services.

Point No. 15 de l'ordre du jour: Base de données sur le droit uniforme

Le Conseil a pris note des avancées dans la mise en place d'une base de données sur le droit uniforme et de la demande du Secrétariat en vue d'obtenir une aide dans la préparation des sommaires de jurisprudence devant être insérés dans la base de données.

Point No. 16 de l'ordre du jour: Etat de la bibliothèque

Le Conseil a pris note, avec satisfaction, des efforts remarquables fournis par Mme Maxion afin de préserver la renommée mondiale de la Bibliothèque d'UNIDROIT en dépit de financements toujours plus rares.

Point No. 17 de l'ordre du jour: Nomination des correspondants de l'Institut

Le Conseil a recommandé au Secrétaire Général d'écrire une lettre brève à tous les correspondants qui n'avaient pas récemment répondu aux communications du Secrétariat mettant l'accent sur le fait que, sans réponse de leur part, ils seraient considérés comme désireux de se retirer de la liste.

Point No. 18 de l'ordre du jour: Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2006

Le Conseil de Direction a pris note des estimations du Secrétariat pour les recettes et dépenses pour l'exercice financier 2006 et des réactions de la Sous-commission de la Commission des Finances.

Le Conseil de Direction a ensuite pris note avec reconnaissance de l'offre du Gouvernement du Royaume-Uni d'une donation de £ 50.000 pour le coût d'une compétition ouverte afin de pourvoir le poste de Secrétaire Général adjoint.

Point No. 19 de l'ordre du jour – Nomination d'un Secrétaire Général adjoint

Le Conseil de Direction a décidé que l'Institut devrait accepter l'offre généreuse du Royaume-Uni et organiser une compétition ouverte internationale avec les conseils et sous la responsabilité d'un Sous-comité du Comité Permanent qui rendrait compte au Conseil.

Point No. 20 de l'ordre du jour – Elaboration du Programme de travail pour la période triennale 2006/2008

Les membres du Conseil sont convenus qu'au moins un des protocoles à la Convention du Cap en préparation – plus probablement le Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire – devrait être adopté par une Conférence diplomatique avant que des ressources plus importantes ne puissent être allouées au protocole proposé sur le matériel d'équipement agricole.

Concernant la question de savoir quels étaient les nouveaux chapitres des Principes relatifs aux contrats du commerce international qui devaient se voir accorder la priorité, le Conseil – MM. Boggiano, Carbone, Elmer, Gabriel, Harmathy, Inglese, Komarov, Soltysinski, Sturlese, Verdera et Zhang et Mme Trahan ayant pris la parole – a conclu que, au vu des critères généraux de sélection, les cinq sujets suivants répertoriés au paragraphe 18 du document C.D. (84) 19 devraient être recommandés au nouveau Groupe de travail et à l'Assemblée Générale: enrichissement sans cause ("*unwinding of failed contracts*"), illicéité, pluralité de débiteurs et de créanciers, conditions et résolution des contrats à long terme "*for cause*". Des propositions afin d'attirer l'attention du Groupe de travail également sur certaines catégories spécifiques de contrats n'ont pas obtenu de soutien. Sur la requête de Mme Trahan, le Conseil a chargé M. Bonell de préparer, pour la prochaine session, un document sur la question de savoir comment traiter au mieux le sujet de l'"éthique des contrats internationaux".

Le Conseil a en outre décidé que le nouveau Groupe de travail devrait être constitué conformément à des critères établis et qu'il devrait suivre les méthodes de travail adoptées par les groupes qui avaient préparé les éditions de 1994 et de 2004. Il a été demandé au Coordinateur du Groupe de travail de conduire d'autres recherches préliminaires et de faire un rapport au Conseil lors de sa 85^{ème} session. Ce n'était qu'à compter de ce moment-là qu'une délimitation précise des sujets devant être traités serait possible.

Le Conseil a de plus décidé que l'offre présentée par M. Ron DeKoven, Londres, correspondant d'UNIDROIT, de financer les travaux sur une loi type sur le leasing devrait être acceptée à condition toutefois que l'Institut ne doive pas y consacrer des ressources supplémentaires.

A la demande de M. Carbone et du Gouvernement italien, le Conseil a demandé au Secrétaire Général d'explorer dans quelle mesure UNIDROIT continuerait à être impliqué dans le travail sur le transport multimodal, que ce soit directement ou en coopération avec d'autres Organisations intergouvernementales.

Enfin, le Conseil a décidé que les projets sur la "liste de réserve" pour la période triennale, c'est-à-dire les points 7 à 11 tels que répertoriés dans l'Annexe du document C.D. (84) 19, devaient être supprimés du Programme de travail.

En ce qui concerne les activités non législatives liées à l'unification du droit, le Conseil a décidé de poursuivre le Programme de coopération juridique pour les pays en développement et en transition économique composé, premièrement, du Programme de bourses de recherches et, deuxièmement et sous réserve de la disponibilité de financements extrabudgétaires, de l'assistance juridique concernant des domaines spécifiques de la réforme du droit.

Le Conseil a en outre décidé de consacrer les ressources nécessaires aux publications de l'Institut, avant tout à la Uniform Law Review/Revue de droit uniforme.

En dernier lieu, le Conseil a chargé le Secrétariat de poursuivre ses travaux sur la base de données sur le droit uniforme (UNILAW).

Point No. 21 de l'ordre du jour – Révision du Règlement concernant l'élection du Conseil de Direction

Le Conseil de Direction a décidé que le Comité ad hoc avait raison de voir son mandat strictement limité à la recherche d'une solution au problème spécifique auquel il faisait référence, à savoir l'échec des candidats africains aux dernières élections du Conseil lors de la 57^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 28 novembre 2003).

Le Conseil a en conséquence approuvé les recommandations du Comité ad hoc pour la modification de l'article 7(5) du Règlement de l'Institut.

Il a en outre exprimé son accord sur le fait que l'article 7(4) du même Règlement devrait être supprimé ou remplacé par une règle prévoyant un deuxième tour en cas d'égalité de votes pour le 25^{ème} siège au sein du Conseil.

Point No. 22 de l'ordre du jour – Date et lieu de la 85^{ème} session du Conseil de Direction

Il a été décidé que la 85^{ème} session aurait lieu du 8 au 10 mai 2006.